

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2020

RESTITUTION BIENS CULTURELS BÉNIN ET SÉNÉGAL - (N° 3221)

AMENDEMENT

N° AC7

présenté par
M. Kerlogot, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la première phrase, après le mot :

« annexe »,

insérer les mots :

« à la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.